

Fiche 4 - Mars 2010

CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

L'espoir d'obtenir un cheminement de carrière intéressant au sein de la fonction publique est quasi nul

- Aucun calcul de l'expérience n'est pris en compte;
- Les possibilités de promotion sont minces;
- Les occasionnels voient leurs salaire diminuer en accédant à un poste.

Occasionnel pendant dix ans, c'est tout un contrat!

CHAQUE JOUR, L'HISTOIRE SE RÉPÈTE....

Des fonctionnaires et des ouvriers qualifiés et motivés entrevoient des perspectives de carrière intéressantes dans leur ministère ou ailleurs, mais ne voient pas s'ouvrir des opportunités en terme d'affectation, de mutation ou de promotion... pendant ce temps, les concours de recrutement se multiplient!

D'autres fonctionnaires et ouvriers ont réussi avec succès des concours, sont inscrits sur des listes de déclarations d'aptitudes, espèrent depuis longtemps une nomination ... et voient se multiplier autour d'eux de nouveaux concours pour les mêmes emplois!

LE CHEMINEMENT DE LA CARRIÈRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : C'EST POSSIBLE!

- En encourageant l'affectation au sein même des ministères afin de favoriser l'élargissement des champs d'expertise;
- En offrant des opportunités en matière de mutation dans d'autres ministères et organismes afin de favoriser le développement de nouvelles compétences;
- En favorisant systématiquement la tenue de concours de promotion afin de donner à chacun l'occasion de faire reconnaître l'expérience acquise au fil des années dans l'exercice de ses fonctions;
- En réintroduisant un processus de dotation conforme qui s'apparente à celui qui existait déjà.



Fiche 4 - Mars 2010

Voilà le genre de conversation que l'on entend trop souvent derrière les portes des ministères : imaginez une patronne et son employée occasionnelle qui discutent d'avancement possible.

Patronne : Nous allons ouvrir un concours de technicien en droit et si tu te qualifies, tu pourras obtenir le poste.

Employée : Si j'accède à ce poste, mon expérience de travail sera-t-elle reconnue?

Patronne : Malheureusement non. Tu devras retourner au premier échelon salarial.

Employée : Vous êtes en train de me dire que je vais avoir une promotion, accomplir des tâches supérieures mais que vous allez diminuer mon salaire de 9000\$ par an?

Patronne : C'est ça la productivité : en faire plus avec moins...Que voulez-vous, ce sont les règles du Conseil du trésor!



ATTIRER LA RELÈVE

À l'heure où la fonction publique québécoise vit un important problème d'attraction et de rétention de son personnel, le manque d'incitatif pour le cheminement de carrière ne fait qu'aggraver la problématique. Le gouvernement du Québec devra composer avec les départs à la retraite et donc le remplacement de nombreux employés dans les prochaines années. Une réalité dont le gouvernement est bien au fait.

En tant que gestionnaire responsable de la pérennité des services publics, il devrait logiquement trouver des solutions pour attirer de la nouvelle main-d'œuvre et conserver celle déjà en place. Or, le gouvernement fait la sourde oreille à nos demandes en ce qui a trait à la transparence en matière de dotation de postes.